



Availles Limouzine

Limitée à 15 véhicules,

Date limite : 10 octobre 2026

Du 16 au 18 octobre 2026

Difficulté :

Pneus : Mixtes impératifs

RDV : Village flottant de Pressac, Etang du Ponteil - 86460 Pressac - France

Renseignements / questions : Didier Fonte – 06.25.94.21.73

VENDREDI 16 octobre

17H00 Arrivée au village flottant de Pressac
20H00 Dîner au Restaurant La Marina du Pontiel*

SAMEDI 17 octobre

07H30 Petit déjeuner
08H30 Briefing sur le parking avec le guide
09H00 Arriver sur le terrain de 4x4
11H00 Casse-croute tiré du sac
13H00 Pique-nique tiré du sac au bord du lac*
14H30 2ème partie de la balade
18H30 Retour au village flottant
20h30 Dîner au Restaurant La Marina du Pontiel*



DIMANCHE 18 octobre

08H00 Petit déjeuner
09H00 Balade en 4x4 sur les chemins
11H30 Déjeuner au Restaurant La Marina du Pontiel*
15h00 retour maison

* (prévoir anti-moustiques au cas où)

Hébergement : 2 couples ou 2 solos par bungalow, sauf demande spéciale avec supplément (voir Didier)

Bulletin + chèque à l'ordre de **Club 4x4 MBF** à envoyer à Hervé Le Corre – 5 rue Beaujean 10000 Troyes - hlclecorre@gmail.com

Bulletin + virement à tresorier@clubmbf.com (IBAN **FR76 3000 3000 3400 0372 7694 210** - BIC **SOGEFRPP**)

Pour ceux qui règlent la sortie en espèces, il vous est demandé d'envoyer votre bulletin d'inscription et un chèque avec un post-it « ne pas encaisser » et de procéder à l'échange en arrivant à la sortie. *Merci de votre compréhension.*

Tout désistement moins de 15 jours avant la date de la sortie vous engage à hauteur de 50 % du montant initial de votre inscription.

Vous êtes responsable de votre véhicule et des chemins que vous empruntez. Le Club ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de verbalisation.



Je participe à la sortie **Availles Limouzine 2026** et nous serons au total par véhicule : personne(s)

Prénom(s) & Nom(s) :

Téléphone(s) : Véhicule(s) : G ☐ GLA ☐ GLC ☐ GLE ☐ AUTRES ☐

↓ Tarif comprenant	Prix pour la sortie →	Solo	Couple
Arrivée le vendredi soir – 2 Nuits - 3 repas		360 € ☐	555 € ☐

Règlement total : € par chèque ☐ ou par virement ☐



Availles Limouzine

CHARTRE DE BON USAGE DES MEMBRES – SORTIES 4x4

Préambule

L'association promeut une pratique responsable du 4x4, respectueuse de la réglementation, des autres usagers et de l'environnement.

Chaque membre s'engage à respecter les principes suivants :

- 1) Respect des chemins et de l'environnement
 - Circulation uniquement sur les voies ouvertes à la circulation
 - Respect des espaces naturels, cultures et propriétés privées
 - Aucun déchet laissé sur place
- 2) Respect des autres usagers
 - Priorité aux piétons, cavaliers et cyclistes
 - Ralentir systématiquement lors des croisements
 - Courtoisie avec riverains et professionnels
- 3) Conduite responsable
 - Pas de notion de compétition
 - Vitesse adaptée en toutes circonstances
 - Maîtrise permanente du véhicule
- 4) Véhicule conforme
 - Véhicule immatriculé, assuré et en bon état
 - Équipements conformes au Code de la route
 - Niveau sonore maîtrisé
- 5) Sécurité en groupe
 - Respect du rôle de l'ouvreur et du véhicule de fermeture
 - Interdiction de dépasser
 - Respect des distances de sécurité
- 6) Organisation en "mode tiroirs"
 - Respect strict du fonctionnement du groupe aux intersections
 - Ne jamais quitter le groupe sans en informer l'organisateur
 - Assistance immédiate en cas de difficulté d'un participant
- 7) Respect de la réglementation
 - Respect des panneaux et interdictions
 - Respect des arrêtés municipaux ou préfectoraux
- 8) Assurance
 - Chaque participant doit être assuré
 - La responsabilité individuelle reste engagée
- 9) Droit à l'image et utilisation des supports visuels

Dans le cadre des activités de l'association, des photos, vidéos ou captations peuvent être réalisées. Chaque participant (pilote et accompagnants) :

 - autorise l'association à capter et utiliser son image, ainsi que celle de ses accompagnants, dans le cadre des activités associatives
 - accepte que ces images soient utilisées, sans contrepartie financière, pour :
 - Communication interne (site, réseaux sociaux, newsletters)
 - Supports de promotion de l'association
 - Reconnaît que cette utilisation est faite dans un cadre non commercial et respectueux des personnes
 - ☞ Cette autorisation est consentie pour une durée illimitée, sauf demande écrite contraire adressée à l'association.
 - ☞ Le participant garantit avoir informé ses accompagnants et recueilli leur accord.
- 10) Esprit associatif
 - Respect des autres membres
 - Entraide et solidarité
 - Intégration des nouveaux participants
- 11) Engagement

Le non-respect de cette chartre peut entraîner l'exclusion immédiate d'une sortie et du club 4x4 MBF